



## Agir sur le foncier agricole

Mesures de la Charte 2025-2040

**3.4.2. Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier rural**

**3.4.3. Définir localement la répartition souhaitée entre milieux ouverts et milieux fermés**



### Vos besoins

Le foncier est une ressource limitée. L'enfrichement des terres et l'artificialisation réduisent les terres agricoles disponibles alors même que le foncier est le socle de l'agriculture. Votre collectivité a donc besoin de solutions pour maîtriser l'évolution de son foncier, préserver ses terres agricoles, maintenir des exploitations agricoles viables et répondre aux besoins alimentaires locaux.



### Nos solutions

- ➔ Vous accompagner dans l'élaboration de **stratégies foncières et agricoles** adaptées à votre collectivité
- ➔ **Vous apporter un appui technique** sur les sujets liés au foncier : diagnostic et états des lieux en lien avec les partenaires agricoles et foncier, préconisations, information de la population...
- ➔ **Réaliser des chantiers** de réouverture d'espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage
- ➔ Vous aider dans la mise en œuvre des **obligations légales de débroussaillage** (**cf. fiche 3.1**)
- ➔ **Participer à la coordination** entre les acteurs agricoles et votre collectivité
- ➔ Mettre en œuvre des mesures pour **aider les agriculteurs de votre commune** (mesures agro-environnementales et climatiques)
- ➔ Vous accompagner dans l'identification et la cartographie des **biens vacants et sans maître**, leur incorporation dans le domaine communal et leur valorisation.
- ➔ Accompagner la mise en place d'outils comme les obligations réelles environnementales ou les baux à clause environnementale afin de **garantir la vocation agricole de certains terrains dans votre collectivité**

 **Contactez-nous !**

Camille Fleury : [c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) ; 06 75 35 06 85